

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

**L'objectif d'un développement durable est d'assurer une qualité de vie à tous, générations présentes et à venir.**

Le concept de développement durable s'affirme sur les trois volets indissociables, de la performance économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement, avec un engagement sur la durée et dans la démocratie.

La mise en œuvre de ce concept constitue une opportunité pour penser et introduire de nouvelles priorités dans les actions politiques, aussi bien à l'échelle locale que régionale et nationale.

Cette nouvelle manière de penser l'espace peut changer la physionomie d'un territoire tout en permettant une amélioration de la qualité de vie de la population. Le développement durable propose un changement des relations de l'homme avec le temps et l'espace. La réflexion du « ici et maintenant » doit s'allier avec celle du demain et là-bas » pour justifier nos choix politiques.

**Le développement durable doit concilier des intérêts publics et privés grâce à des partenariats afin de garantir que tous les acteurs du développement s'orientent dans la même direction.**

Le développement durable implique enfin de répondre localement à des réflexions globales ; il convient donc de réconcilier à l'échelle de la commune et des quartiers les politiques conduites à d'autres échelons territoriaux.

Un diagnostic partagé est indispensable ainsi que la mise en œuvre d'ateliers thématiques qui vont définir les perspectives de développement économique, touristique, social, culturel et sportif, environnemental dans l'espace communal. La solidarité doit présider à toutes orientations et actions futures à mener ensemble dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de la collectivité communale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Deshaies s'articulera autour de 5 grandes orientations :

- 1- Favoriser un aménagement intégré du territoire
- 2- Contribuer à un développement local durable
- 3- Renforcer la protection et la valorisation de l'environnement
- 4- Améliorer et préserver un cadre de vie de qualité
- 5- Impulser une nouvelle démarche de concertation et de communication avec la population

## DESHAIES, soucieuse de la qualité de l'air...

Une campagne de mesure de la qualité de l'air sur la Côte sous le vent, en partenariat avec l'association Gwad'air, a débuté au cours du mois de septembre. La station mobile a été placée dans la commune de Deshaies dans l'enceinte de l'école Bethsy. Les premières mesures ont été clôturées le 8 octobre 2009.

**Durant cette campagne, un échange interactif entre Gwad'air et les élèves sur les sources de pollution de l'air et les effets sur la santé et les végétaux a pu avoir lieu. Les élèves ont pu aussi répondre à un quizz.**



### Question 1 :

Comment les polluants entrent-ils dans notre corps ?

- A - Par les fenêtres
- B - Par le nez, la peau et les yeux
- C - Par les courants

### Question 2 :

Pourquoi surveiller la qualité de l'air ?

- A - Pour rien
- B - Parce qu'il fallait créer des emplois
- C - Parce que l'air est important pour la vie

### Question 3 :

Qu'est-ce qui pollue l'air ?

- A - Les usines, les voitures, les décharges
- B - Le sable et la mer
- C - Les arbres

### Question 4 :

Que provoque la pollution de l'air ?

- A - La guérison des personnes malades
- B - Le ciel est plus bleu
- C - La détérioration de la planète



# DESHAIES EN TRAVAUX...

Dans le cadre de son programme A.Z.U.R. (Aménagement des Zones Urbaines Sensibles), La commune de Deshaies, en partenariat avec l'Agence des 50 pas géométriques, et la Région Guadeloupe, mettent en œuvre depuis juillet 2009, des travaux d'aménagement sur le quartier de « Vwè Moun » à Riffet.

## Ces travaux réalisés consistent principalement :

- au rétablissement de la voie de circulation du bord de mer



- à la viabilisation de parcelles à bâtir,



- à l'enfouissement des réseaux existants,



- à la mise en place de canalisations principales du réseau d'assainissement, de postes de relevage, de conduites de refoulement et d'une station d'épuration à bio disques



- Démolitions de construction en ruine ou inoccupées.



- au raccordement des particuliers aux réseaux,



- Mais aussi à redynamiser et embellir le quartier pour améliorer la qualité et les conditions de vie de ses administrés.



## L'AVIRON DESHAIESIEN SE MET À L'EAU EN EUROPE !

**A** l'occasion de leur première participation à une compétition internationale à la CIOTAT dans les bouches du Rhône, le 11 octobre dernier, nos valeureux compétiteurs messieurs **Pierre DEFINEL** et **Raymond MICHALON** ont remporté la médaille d'argent dans la catégorie Master double Messieurs. C'est une médaille qui vaut de l'or pour nous, tant nous sommes fiers d'eux. Ils ont été précédés par l'équipage de Pointe-Noire composé de Luc ANTOINE et Clairville CARENE. Ces hommes de la côte sous le vent ont vrai-

ment des bras, du courage et beaucoup d'abnégation.

Bravo à nos sportifs qui ont été à la hauteur de l'évènement, mais surtout, sans complexe face à des équipages aguerris, ont démontré que l'esprit domine la matière, quand on veut on peut ! Il faut juste serrer les dents et se donner pleinement. Deshaies est fière de tous ceux et celles qui portent haut nos couleurs.



Ces mêmes équipes ont participé à la compétition Mondiale de la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (FISA) des clubs de mer qui a eu lieu les 23, 24 et 25 Octobre 2009 à PLYMOUTH, les per-

formances ont été plus qu'honorables. Il ne nous reste plus qu'à concrétiser notre projet de club d'avirons. Les protagonistes sont prêts.



## DESHAIES : Le Passeport Biométrique

C'est au cours du premier semestre 2009, que la préfecture de la Guadeloupe a adressé une circulaire à l'ensemble des municipalités pour les inciter à se préparer dans le cadre d'une directive européenne de 2004. En effet, à compter du 29 juin dernier, l'ensemble des Etats membres de l'Union devait être capable de délivrer sur tout leur territoire un passeport biométrique contenant une photographie et les empreintes digitales numérisées du titulaire. Les passeports actuellement en service resteront valables jusqu'à leur date d'expiration. L'Agence Nationale des Titres Sécurisés ( ANTS) garde la propriété de cet équipement et en affecte l'usage à la collectivité sur le fondement d'une convention d'un an avec tacite reconduction.

Un des avantages de ces installations est la possibilité pour tout un chacun de déposer son dossier dans n'importe quelle mairie du terri-

toire national, et non plus uniquement à celle de son domicile. En revanche, il est impératif pour le moment, de ve-

venir récupérer son passeport à l'endroit du dépôt et en personne, même pour les enfants.

La Mairie de DESHAIES est la première des 32 communes de la Guadeloupe à s'être équipée du matériel, nécessaire à la réalisation du passeport Biométrique. En effet, elle est dotée d'une station d'enregistrement de demande du nouveau titre d'identité de voyage. Attention, du fait de l'installation récente du matériel le délai d'attente est de deux mois, sauf sur justificatif du caractère urgent de la demande. Lorsque le passeport arrive en mairie, l'intéressé en est informé par SMS sur son portable ou par tout autre moyen. Il devra venir le récupérer avec le récépissé remis au moment du dépôt. La bande optique sera vérifiée et les empreintes digitales seront à nouveau comparées à celles figurant sur le passeport. La remise de la pièce à son propriétaire est validée par ordinateur interposé. Le système est très moderne, rapide, facile sécurisé, et tente de limiter la fraude à l'identité. Le seul fait que la station soit opérationnelle à DESHAIES prouve que nos agents de Police Municipale veulent réussir et permettre à notre commune d'être à la pointe du progrès.



### Les pièces à fournir :

- la copie intégrale de naissance
- un justificatif d'adresse
- 2 photos d'identités récentes et identiques aux normes requises
- Un timbre fiscal de 88 euros pour les adultes
- Un timbre fiscal de 44 euros pour les jeunes de 15 à 18 ans
- Un timbre fiscal de 19 euros pour les enfants de 0 à 15 ans

### DANS LE CAS OÙ LA PHOTO EST PRISE SUR PLACE AJOUTER UN EURO DE TIMBRE FISCAL.

- Recueil des empreintes dès 6 ans
- et la présence de l'intéressé est obligatoire

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DÉCEMBRE 2008

**A**près une longue procédure de consultation et de négociations le conseil municipal a confirmé l'attribution du contrat d'affermage du service de l'eau potable à la Générale des eaux.

L'une des clauses prévoit la réalisation de certains travaux par le fermier (extension du réseau de Potier pour l'alimentation de Caféière par suppression, automatisation de la chloration de l'eau brute, installation d'une turbidimètre, etc.).

Malgré cette nouvelle disposition, **le prix de l'eau a baissé.**

## I) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STADE MUNICIPAL

Le règlement intérieur du stade municipal a été adopté. Il prévoit la signature d'une convention obligatoire par tous les utilisateurs (ASCAL « LA FREGATE », Collège MATOUBA, autres associations, etc.).

## II) NOMINATION DU CTP

Le Conseil Municipal a nommé les représentants du Personnel au Comité Technique Paritaire (CTP) ; et a désigné ses délégués.

TITULAIRES	SUPPLEANTS	REPRESENTANTS
Mme <b>MARC Jeanny</b> Maire	Mr <b>GAMIETTE Julien</b> 1 <sup>er</sup> adjoint	Collectivité
Mme <b>VALLUET Marie-Annick</b> 2 <sup>ème</sup> adjt	Mme <b>BARRE Augustina</b> 7 <sup>ème</sup> adjt	Collectivité
Mme <b>BIABIANY Marie-France</b> Conseillère Municipale	Mme <b>OPET Ghislaine</b> 5 <sup>ème</sup> adjoint	Collectivité
Mme <b>VALLUET Odette</b> Conseillère Municipale	Mme <b>SAINT MARC M-Yvonne</b> Conseillère Municipale	Collectivité
Mr <b>PRADEL Hugues</b> Directeur Général des Services	Mme <b>MOLONGO Corinne</b> D.R.H	Collectivité
Mr <b>MATHIASIN Manuel</b>	M. <b>ZOUGOULA Patrick</b>	U.T.C/ U.G.T.G
M <sup>elle</sup> <b>DACOURT Anise</b>	M. <b>DACOURT Tony</b>	U.T.C / U.G.T.G
Mme <b>THRASIBULE Rémise</b>	M. <b>NICOISE Robert</b>	U.T.C/ U.G.T.G
Mme <b>MONSIGNY-LACIDES Mylène</b>	M <sup>elle</sup> <b>BRADAMANTIS M-Lucie</b>	U.A.C.L/ C.G.T.G
M. <b>BARNABOT Alix</b>	M <sup>elle</sup> <b>UGOLIN Carole</b>	U.A.C.L/ C.G.T.G

Les **Taxes Locales d'Équipement (TLE)** émises avant 1999 n'ont pas été admises en non valeur. Il a été demandé au Trésor Public de pour suivre les investigations pour en assurer le recouvrement.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009

### MOTION

relative à la situation sociale en Guadeloupe

Le conseil municipal de Deshaies, réuni ce vendredi 30 janvier 2009 en séance d'urgence exceptionnelle, s'est imprégné de la situation de crise que traverse le pays depuis le 20 janvier 2009.

**1-** Il considère que les revendications formulées par le collectif «Liyannaj Kont Pwofitasyon» sont fondées et traduisent la grande souffrance de notre population face à la baisse de son pouvoir d'achat et à la dégradation de ses conditions de vie.

**2-** Il constate que toutes les institutions (Etat, Région, Département, Communes) et tous les partenaires sociaux sont interpellés. Ceux-ci doivent tout mettre en oeuvre pour sortir de ce conflit en apportant des réponses justes et pérennes.

**3 -** Lance un appel au calme, à l'entente entre tous les Guadeloupéens

**4 -** Il formule le voeu que l'ensemble des partenaires reviennent au plus vite à la table des négociations.

**5 -** Il demande à l'Association des Maires de Guadeloupe (A.M.G) de prendre toutes dispositions pour que les communes soient représentées dans le cadre de ces négociations.

**6 -** Le Conseil Municipal de Deshaies précise que la plate forme de revendications pose des problèmes de fond. Ceux - ci imposent qu'une réflexion profonde associant l'ensemble de la population soit menée pour un projet global de société.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2009

### I) OUVERTURE DE CRÉDITS AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut engager, liquider et mandater les dépenses :

- de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de la section d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, dans la li-

mite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Ces crédits seront automatiquement inscrits au budget lors de son adoption.

Prévisions de l'année 2008	Crédit à ouvrir
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Chapitre 011 : 570.313	570.313 €
Chapitre 012 : 2.097.049	2.097.049 €
Chapitre 65 : 1.433.492	1.433.492 €
Chapitre 66 : 76.825	76.825 €
Chapitre 67 : 412.099	412.099 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Chapitre 20 : 317.650	79.412 €
Chapitre 21 : 797.427	199.356 €
Chapitre 23 : 1.474.423	368.605 €

## II) Travaux d'intérêt régional après le cyclone OMAR

Le conseil a sollicité le Conseil régional pour réaliser, en maîtrise d'ouvrage sur le territoire communal, des travaux d'intérêt régional direct pour la restructuration et la mise en valeur du littoral suite au passage du cyclone « OMAR ».

### Les plages concernées

Tillet - La Perle - Grande Anse - Leroux

### Les ouvrages concernés

protection et réparation de la rue de la vague bleue

réparation et protection du chemin d'accès à la plage de Leroux.

## III) SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU

Le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint ont été autorisés à signer un marché avec le bureau d'étude SAFEGE pour la réalisation du **SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE** de la commune pour un montant de 94 937,50 € suite à l'attribution par la commission d'appel d'offres.

- une évaluation des besoins de chaque portion de la commune.

- une étude d'impact des programmes de travaux sur le prix de l'eau

### Le projet global est financé comme suit :

#### Cette étude comprend :

- un diagnostic (régularité administrative des prélèvements, inventaire des points de comptage, inventaire des branchements, un état du réseau et recherches de fuites, étude sur les rendements du réseau, fonctionnement de la station de traitement).

- (FEDER)	120.000€
- Etat	40 000€
- Commune	40.000€
	—————
	200.000 €